

Lettre aux chefs d'établissements scolaires de Marseille

Madame, Monsieur,

L'Observatoire Permanent de la laïcité, nouvellement créé au niveau de la région PACA, fédère une quinzaine d'associations engagées, chacune de manière spécifique, dans la défense et la promotion de la laïcité telle qu'elle a été institutionnalisée par la loi de 1905 et inscrite dans notre Constitution.

Parmi ces associations, l'Union des Familles Laïques d'Aix-Marseille et les Laïques en Réseau au nom desquels nous vous adressons cette lettre.

La laïcité est un principe d'organisation politique issu de la pensée philosophique des Lumières, elle est le socle sur lequel reposent nos valeurs républicaines du vivre ensemble que sont la liberté, l'égalité et la fraternité. Rassemblant les citoyens par delà leurs différences, transcendant tous les particularismes, ethniques, sexuelles ou religieux, la laïcité contribue à la cohésion sociale par le partage des règles communes. Elle est un gage de paix pour les générations futures

L'école publique, laïque et républicaine de Jules Ferry, fut le terreau fertile de générations de consciences citoyennes attachées à la laïcité, au respect de la loi commune et à la démocratie. Aujourd'hui, notre école laïque est la cible de nombreuses attaques de la part des intégrismes religieux et plus particulièrement de l'intégrisme islamique. A travers ces attaques, ce sont les valeurs de notre société qui sont visées.

La loi, votée le 15 mars 2004 pour interdire les signes religieux à l'école publique, a mis un coup d'arrêt à

l'offensive du voile dans les établissements scolaires. Cette loi a permis de repousser les avances d'un islam radical qui tentait de se servir du voile des « bonnes » musulmanes pour investir l'espace de l'enseignement public. Pour autant, des extrémistes religieux tentent encore de faire reculer la laïcité en réclamant, pour leurs enfants scolarisés, d'autres particularismes au nom du respect de leurs croyances (demande de viande Hallal dans les cantines scolaires par exemple). Nous estimons que le voile porté par les mères bénévoles qui demandent à encadrer les élèves lors des sorties scolaires est un nouveau défi lancé aux défenseurs de la loi laïque.

Au printemps dernier, des mères d'élèves voilées ont fait appel à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité se disant victimes de discrimination pour avoir été évincées d'une sortie scolaire. La Halde a décidé que cette éviction en raison du voile s'apparentait à un acte raciste ou du moins à l'expression d'une intolérance vis-à-vis d'une catégorie de population.

Cette intransigeance qui nous amène à demander l'application de la loi laïque pour interdire le voile des accompagnatrices est, non seulement, utile, mais encore justifiée dans la mesure où l'Education Nationale a le devoir de protéger les élèves de toute forme d'ostracisme. Nous pensons que les enseignants qui refusent les accompagnatrices voilées répondent parfaitement aux exigences de la laïcité et qu'ils doivent être protégés contre ces accusations

Pour nous, comme pour tous les laïques de ce pays, porter atteinte à la laïcité, c'est aussi porter atteinte aux droits des femmes, c'est remettre en cause l'égalité entre les hommes et les femmes. Car si certains considèrent le voile d'abord comme un signe religieux, il n'en est pas moins un symbole de soumission des femmes.

Permettre qu'une mère d'élève porte le voile alors qu'elle accompagne un groupe d'enfants, c'est admettre qu'elle puisse leur transmettre un message contraire à la mission éducative

de l'école formant de futurs citoyens au respect de l'égalité des sexes, c'est autoriser l'affichage d'une conception archaïque du rôle de la femme et laisser croire qu'elle peut être considérée comme inférieure à l'homme.

Nous ne comprenons pas comment l'école de la République pourrait montrer aux élèves cette vision rétrograde de rapports hiérarchisés entre les hommes et les femmes sans détruire les fondements sur lesquels elle s'est construite.

Nous nous demandons comment des enseignants sensés transmettre les valeurs émancipatrices pourraient, en acceptant que des femmes voilées s'occupent de leurs élèves, désavouer les luttes féministes de nos mères et de nos grands-mères. Comment l'institution scolaire, en cautionnant le voile de ces accompagnatrices, pourrait renier ainsi une partie de notre histoire, l'histoire de la conquête des droits des femmes, l'histoire du deuxième sexe de Simone De Beauvoir.

L'inexistence de textes clairs définissant le statut des adultes bénévoles accompagnateurs dans les sorties scolaires a permis de mettre en doute l'exigence de laïcité et la nécessaire application de la loi contre les signes religieux dans ce contexte précis.

C'est pourquoi nous estimons que le respect de la loi laïque du 15 mars 2004 doit dépasser les murs de l'école publique lorsque les élèves sont amenés à en sortir dans le cadre de leurs activités scolaires.

Nous ne pouvons que regretter le manque de réactions laïques de la part des responsables de l'Education National et l'absence de prise de position de la majorité des syndicats prompts à défendre l'école de la République en mettant la laïcité en sourdine.

En tant que responsables associatifs, représentants de l'Union des Familles Laïques et des Laïques en Réseau, nous sommes

inquiets de ce qui risque de se passer dans les établissements scolaires pour cette nouvelle rentrée.

C'est pourquoi nous prenons la liberté, par cette lettre, de vous demander de rester en accord avec le principe de laïcité fondateur de notre école publique en refusant, au sein du groupe scolaire dont vous avez la charge, que soient encadrées les sorties et autres activités péri-scolaires par des mères bénévoles qui refuseraient d'ôter leur voile pour être en conformité avec le principe de neutralité qui prévaut dans l'institution scolaire. Nous sommes d'ailleurs prêts à tout contact que vous souhaiteriez utile pour mieux appréhender cette question.

En vous remerciant de relayer cet appel à la vigilance laïque, veuillez croire, Madame, Monsieur le proviseur, en l'expression de notre respectueuse considération.

Fait à Marseille le 4 septembre 2007

O.P.L – 4 rue Francis Davso, 13001 Marseillle – 04.91.91.30.00

Brigitte Bré-Bayle

Présidente de l'Ufal d'Aix-Marseille

Robert Albaredes

Porte parole des Laïques en Réseau